

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2017Date
de la convocation

05/04/2017

Nombre
de conseillers

En exercice

29

Présents

20

Absents

09

(Dont
procuration)

02

10

Vote à
l'unanimité

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

27 AVR. 2017

La Publication
et/ou la notification
du :

03 MAI 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 11 avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 05 avril 2017.

PRÉSENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick.....(20)

REPRÉSENTÉS : Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à Mme DEGLAS Louisiane) – M. EDAU François (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe)...(2)

ABSENTS : M. JERSIER Claude – M. LAROCHELLE Louis – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(7)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désigné pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
DES TROIS TAXES COMMUNALES DIRECTES LOCALES POUR 2017

DISPOSITIF DECISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'état 1259 COM (1) de notification des taux d'imposition, établi le 28 mars 2017 par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques indiquant les bases prévisionnelles de 2017 ;
- Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2017 présenté par Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,



.../...

DÉCIDE

Article 1 :

DE FIXER les taux des taxes directes locales en 2017 de la manière suivante :

Nature des impôts	Pour mémoire taux votés en 2016	Bases d'imposition notifiées	Taux votés par le CM	Produits correspondants
Taxe d'habitation	19,35%	6 737 000	19,35 %	1 303 610
Foncier bâti	21,04%	6 187 000	21,04 %	1 301 745
Foncier non bâti	84,51 %	109 800	84.51 %	92 792
			TOTAL	2 698 147

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*